## CHAPITRE V CONSEIL DE SÉCURITÉ

## Section C: Votation

1. Chaque membre de l'Organisation devrait avoir un vote dans l'Assemblée on the state of the Royaume-Unide se compose de once Membres de l'Organisation.

La Republique de Chine, la France, I Union des Républiques Soviétiques Sociétiques Soviétiques Soviétiques L'attates, le Royaume-Unide thande-Bretagne et d'Irlande du Nord et les Etates.

Composition

2. Les décisions importantes de l'Assemblée Générale, y compris les recommandations relatives au maintien de la paix et de la sécurité internationales; l'élection des membres du Conseil de Sécurité; l'élection des membres du Conseil Economique et Social; l'admission de membres, la suspension de l'exercice des droits et privilèges des membres, et l'expulsion de membres; et les questions d'ordre budgétaire devraient être prises à une majorité des deux tiers des membres présents et prenant part au vote....

non serdment seb noticelle enemere al el stol sioletto (Ch. V, Sec. C, Par. 2) permanents, trois sont élus pour une période d'un an. Les membres sortants ne

En ce qui concerne d'autres questions, y compris la détermination de catégories additionnelles de questions devant être décidées par une majorité des deux tiers, les décisions de l'Assemblée Générale devraient être prises à la simple majorité.

(Ch. V, Sec. C, Par. 2) worldmolf see noticement of objects of the second of the s

## accordés au Conseil de Sécurité pour lui permettre d'accomplir lesdits devoirs sont définis aux chapitres VI, VII, VIH et XII: Section D: Procédure

1. L'Assemblée Générale devrait se réunir en sessions annuelles régulières, et en sessions spéciales chaque fois que les circonstances le demanderaient.

(Ch. V, Sec. D, Par. 1)

2. L'Assemblée Générale devrait adopter ses propres règles de procédure et choisir un Président pour chaque session.

(Ch. V, Sec. D, Par. 2)

3. L'Assemblée Générale devrait avoir le pouvoir d'instituer les organismes qu'elle jugerait nécessaires à l'accomplissement de ses travaux. ob one ser an inidate beginning to the ser (Ch. V, Sec. D, Par. 3)